« TITRE DU PROJET »

Pays d'Auray Fonds solicités :

Europe - FEAMP - DLAL

Fonctionnement / Investissement :

# IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur :

N° SIRET :

Forme juridique :

Nombre d'habitants :

L'entité appartient à un groupe :

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :

Montant du budget Annuel en k€ :

Représentant de la structure demandeuse :

Représentant technique du projet :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Tel :

# CARACTERISTIQUES DU PROJET

## - Eléments de contexte

1. **- Objectifs du projet / Améliorations attendues**
2. **- Présentation résumée du projet**
3. **- Localisation**

Localisation géographique :

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Communal, Intercommunal, départemental, régional, national

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville :

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville :

## - Résultat attendu

1. **- Calendrier Prévisionnel**

**Echéance Date Commentaire**

**PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

Selon les recommandations de la Commission Européenne, les Pays doivent mettre en place une procédure de sélection des projets, objective et transparente, portée à la connaissance des porteurs de projets.

La grille de sélection du GALPA des Pays d'Auray et de Vannes se décompose en 3 critères obligatoires et 5 critères optionnels (avec minimum 3 critères sur 5 à remplir), répondant ainsi aux exigences du règlement FEAMP et aux spécificités du territoire.

Le projet doit obligatoirement répondre aux conditions suivantes :

 1- Se dérouler sur le territoire des Pays d’Auray et Pays de Vannes

 2- S’inscrire dans un des objectifs de la stratégie du territoire

 3- Présenter un caractère innovant et/ou indispensable au maintien de l’économie primaire maritime

Et remplir au moins 3 des critères suivants :

 4- Intérêt et/ou bénéficiaire collectif

 5- Implication des professionnels ou futurs professionnels des filières halieutiques dans la conception ou la mise en œuvre du projet

 6- Préservation des ressources et de la qualité de l’environnement

 7- Viabilité économique du projet étudiée

 8- Maintien ou création d’emplois

Le but du questionnaire ci-après est donc d'aider le porteur de projet dans la présentation de son initiative, notamment lors de la Commission Mer et Littoral (CML), en facilitant la lecture du projet par les membres de la CML. En effet, le porteur de projet va pouvoir dire, selon lui, en quoi son initiative répond aux critères de sélection des Pays d'Auray et de Vannes. Une liste de questions ou d'indications, pour chaque critère, va aiguiller le porteur de projet dans ses réflexions.

**1 - Critères obligatoires**

1. **- Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

*Le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes va de Pénestin à la Ria d'Etel.*

1. **- Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d’Auray – Pays de Vannes ?**

*Pour rappel, les objectifs sont les suivants:*

*\* Maintenir la vocation et la fonctionnalité des espaces d'exploitation*

*\* Favoriser le dialogue entre professionnels, collectivités et usagers de la bande côtière*

*\* Accompagner les acteurs locaux pour une meilleure prise en compte des risques liés à la dégradation de la qualité des milieux de production*

*\* Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des ressources*

*\* Favoriser la transmission des entreprises et faciliter l'installation des nouveaux professionnels*

*\* Améliorer la connaissance et développer l'attractivité des métiers*

*\*Augmenter la visibilité et la notoriété des activités et des produits du territoire*

*\* Mieux structurer les filières localement*

*\* Augmenter la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture et contribuer à la diversification des sources de revenus des professionnels*

*\* Favoriser l'inclusion sociale dans les filières pêche et aquaculture*

*\* Innover en développant de nouvelles formes d'économie collaboratives*

1. **- Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

*Le projet peut être considéré comme innovant si au moins un de ces 5 critères est respecté :*

*- L'innovation concerne un bien ou un service innovant à l'échelle du territoire d’actions du projet, bien que déjà mis en place sur d'autres territoires, ou ce produit/service est peu répandu aux échelles régionales et/ou nationales*

*- Le rayonnement géographique du projet est peu commun et concerne un secteur plus large qu'à l'ordinaire, en permettant de rayonner sur tout ou partie du territoire du GALPA*

*- L'innovation concerne une méthode de commercialisation ou de diffusion innovante, en faisant appel à des circuits de distribution peu communs*

*- Le projet est mis en place au moyen d'une organisation innovante et implique des acteurs travaillant d'ordinaire dans des secteurs différents*

*- Le projet répond aux besoins et implique un public cible d'ordinaire peu pris en compte*

## 2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)

1. **- Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

*- Mon projet est à usage collectif, il a un impact sur un groupe d’acteurs ou d’individus*

*- Bénéficiaire qui mène une action au profit de ses adhérents ou mandants*

1. **- Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d’Auray-Pays de Vannes ?**

*- Ai-je impliqué les professionnels (ou futurs professionnels) des filières halieutiques au moment de l'élaboration de mon projet (consultation sur les dimensions à prendre en compte, les objectifs à atteindre...) ?*

*- Mon projet va-t-il impliquer les professionnels du territoire, au quotidien ? Vont-ils être des acteurs et non pas seulement les bénéficiaires de mon projet ?*

*- Vais-je mener une évaluation quant à la pertinence de mon projet, à la fin de celui-ci ? Vais-je pouvoir prendre en compte les retours du public cible, afin de faire évoluer mon initiative par la suite ?*

1. **- Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l’environnement ?**

*Mon projet participe à une gestion durable des ressources et/ou des milieux ? à une gestion équilibrée entre les différents usages ? Au développement de pratiques éco-responsables ?*

1. **- Mon projet est-il viable économiquement ?**

*- Dès la conception de mon projet, ai-je bien étudié l'environnement dans lequel il pourrait s'insérer ? Ai-je bien étudié les besoins du public cible, déterminés au préalable ?*

*- Dans le cas de projets d'investissement ou dans le cas d'une création d'activité économique, l'adéquation entre coûts et objectifs visés a-t-elle été étudiée ?*

*- Est ce que mon projet a intégré une évaluation des risques ?*

*- Ai-je envisagé une continuité ou une suite à ce projet, en ne me basant pas uniquement sur l'apport de l'aide FEAMP ?*

1. **- Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l’emploi ?**

## 3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)

1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?

# PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujetissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

**Récupération de la TVA :**

**Assujettissement à la TVA :**

|  |
| --- |
| **Dépenses Réelles** |
| Description des postes de dépenses | Montant (EUR ) | % |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Total** | **0.00** | **100.00** |

|  |
| --- |
| **Recettes** |
| Financeurs (co financeurs envisagés) | Montant (EUR ) | % |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Total** | **0.00** | **100.00** |

# Décision / Avis de la Commission Mer et Littoral